



CONDITIONS D'ADHESION

COMMISSION AUDIOVISUELLE 2016-2017



L'adhésion à la commission audiovisuelle donne accès :

- d'une part aux différentes rencontres régulières à la salle du CODEP où l'on parlera de l'image, de matériel, diverses techniques de prise de vue, logiciel : tout ce qui tourne autour de l'image sous-marine.
- au prêt de matériel appartenant à la commission audiovisuelle.

Compétition :

- seules les personnes ayant adhéré à la commission audiovisuelle pourront prétendre à une participation financière du CODEP33.

Contact : Christophe Lamoulié 06.75.22.04.91 audiovisuelle@plongée-gironde.org